



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1221 - Voirie départementale -  
Modernisation du réseau routier**

**RD 63 à REICHSTETT - Convention de financement  
des études de projet et des travaux relatifs  
à la suppression du passage à niveau n° 6**

**Rapport n° CP/2012/805**

**Service gestionnaire :**

Service grands projets d'infrastructures

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à votre approbation la convention à établir avec l'Etat, la Région Alsace et Réseau Ferré de France concernant les modalités de financement et de réalisation des études de projet (PRO) et des travaux relatifs à la suppression du passage à niveau n° 6 situé sur la RD 63 à Reichstett.

Le passage à niveau n° 6 (PN 6) à Reichstett, situé à l'intersection entre la RD63 et la ligne ferroviaire Strasbourg / Lauterbourg, est classé sur la liste nationale des PN préoccupants compte tenu, d'une part, du nombre très élevé d'accidents recensés et, d'autre part, de l'importance des trafics ferroviaire et routier, et en particulier de la circulation très dense de poids lourds transportant des produits dangereux (pétroliers ou gazeux).

Cette opération figure en tant que première priorité dans la convention-cadre relative à l'amélioration de la sécurité au droit de passages à niveau et à la suppression de passages à niveau dans le Département du Bas-Rhin, signée le 16 mai 2007 par le Président du Conseil Général et conclue avec la Région Alsace, l'Etat, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF.

Ce projet est également inscrit dans le groupe complémentaire du Schéma Routier Départemental approuvé le 10 décembre 2007.

Le 16 janvier 2006, RFF et le Département du Bas-Rhin ont signé une convention de financement à parts égales des études d'avant-projet de cette opération pour un montant global hors taxes estimé à 365 000 €, dont 182 500 € à la charge du Département.

Au terme de ces études d'avant-projet, le montant global hors taxes de l'opération a été évalué, à titre indicatif, à 7,2 M€ (aux conditions économiques d'octobre 2010), y compris les études antérieures. La solution retenue consiste en un passage supérieur de la RD63 au-dessus de la ligne ferroviaire.

Le 6 juillet 2012, le Préfet a signé l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique.

Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace, l'Etat et RFF ont décidé de cofinancer l'exécution des études de projet et les travaux visant la suppression du PN6 à Reichstett.

Le projet de convention joint en annexe a donc pour objet de définir les modalités de financement et de réalisation des études de projet et des travaux de cette opération.

Au titre d'un plan de relance bis de l'Etat (suppression au niveau national de 50 PN préoccupants d'ici 2012), et en raison du risque lié au transport de matières dangereuses, l'Etat et RFF sont prêts à appliquer un effort de financement à caractère exceptionnel pour cette opération (60% contre 30% prévus initialement dans la convention-cadre). La part du département passe quant à elle de 50% à 20% et celle de la Région Alsace reste inchangée à 20%. En retour de cet effort de l'Etat, le Département du Bas-Rhin s'attachera à mettre

en œuvre tous les moyens nécessaires à la mise en service de la dénivellation de la RD63 dans les meilleurs délais et à prendre à sa charge le surcoût lié à la révision des prix due à l'inflation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

- Etat et RFF : 60%
- Région Alsace : 20%
- CG67 : 20%

La participation globale prévisionnelle de chaque financeur au titre de l'opération est ainsi, aux conditions économiques d'octobre 2010, de :

- Etat et RFF : 4 320 000 € HT
- Région Alsace : 1 440 000 € HT
- CG67 : 1 440 000 € HT (la part du département était initialement de 3 600 000 € HT)

Le bilan financier prévisionnel, hors révision des prix, s'établit finalement pour le Département à :

- Participation globale : 1 440 000 € HT
- Financement des études d'avant-projet : 182 500 € HT
- **Solde à la charge du Département : 1 257 500 € HT**

La convention stipule notamment que chaque partie financera directement les dépenses sous sa maîtrise d'ouvrage et que le Département procèdera aux appels de fonds du montant estimé de la participation de l'Etat, de RFF et de la Région dans la limite de 5.577.500 € HT.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Etudes projet - enquête parcellaire : 2012 / 2013
- Acquisitions foncières : 2012 / 2013
- Travaux : 2012 / 2013.

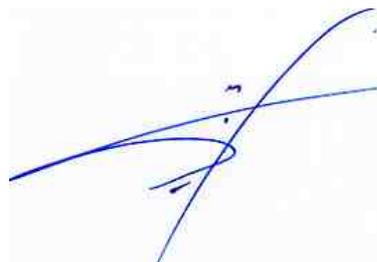
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du son Président, approuve le projet de convention à conclure entre le Département, l'Etat, Réseau Ferré de France et la Région Alsace, relative au financement des études de projet et des travaux pour la suppression du passage à niveau n° 6 sur la RD 63 à Reichstett.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention avec l'Etat, Réseau Ferré de France et la Région Alsace.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and lines.

Guy-Dominique KENNEL